

Le Collectif de défense des jeunes du Mantois réunit les enfants (leurs parents et leurs soutiens) de Mantes-la-Jolie, agenouillés par la police, mains sur la tête, des heures durant, au mois de décembre 2018.

Ce communiqué fait suite aux déclarations de la patronne de l'IGPN établissant hier devant l'Assemblée nationale qu' "il n'y avait pas de faute. Il n'y a pas [eu] de comportements déviants de la part des policiers" ainsi qu'aux premières auditions (non pas dans le cadre de l'enquête administrative mais, cette fois, dans le cadre de l'enquête préliminaire) qui ont eu lieu cette semaine.

Nous espérons que les éléments contenus dans ce communiqué permettront à vos organisations de produire au plus vite un communiqué propre - mais n'hésitez pas non plus à relayer ce communiqué-ci.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jeudi 16 mai, Brigitte Jullien, patronne de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), alors auditionnée devant l'Assemblée nationale à propos des 249 enquêtes ouvertes depuis le début du mouvement des gilets jaunes, a fait savoir que l'enquête administrative à propos de l'interpellation de 152 jeunes de Mantes-la-jolie, qui a marqué les esprits par sa grande brutalité, a établi qu' "il n'y avait pas de faute. Il n'y a pas [eu] de comportements déviants de la part des policiers."

Sans rien connaître du contenu du rapport, on peut déjà en conclure que cette enquête administrative s'est voulue délibérément lacunaire puisque l'IGPN n'a pas jugé bon d'entendre les enfants victimes ou les témoins avant de tirer ses conclusions.

Les premières auditions d'enfants réalisées dans le cadre de l'enquête préliminaire confiée à l'IGPN par le parquet de Nanterre, qui se sont déroulées seulement cette semaine n'ont pas pu être, pour sûr, encore traitées.

Et il faut avoir en tête que, dans ce cadre-là, ce ne sont que 6 victimes qui ont été convoquées pour l'heure !

La disproportion entre la gravité de ce "dysfonctionnement" policier, le nombre d'enfants touchés et le manque de diligence (dans ce qui n'est encore que les préliminaires de l'enquête) ou l'insuffisance notable de l'enquête administrative est aberrante.

D'autant plus que les faits dépassent les images diffusées : l'indignité de la posture a été accompagnée d'injures racistes, quelques fois de coups, prolongées parfois par des gardes-à-vue, etc.

Nous restons mobilisés pour faire entendre le plus largement notre indignation quant aux traitements subis par ces jeunes - d'autant plus que le compte twitter du collectif est désormais suspendu pour une raison qui nous est inconnue.

Nous souhaitons revendiquer notre exigence de réparation à l'égard de l'État.

Ces agissements iniques concernent tous les secteurs du mouvement social et de la société civile, tant ils condensent la violence des pouvoirs publics contre sa propre population, particulièrement depuis décembre 2018, tant ils rappellent la menace réelle qui plane sur le simple droit de manifester.

Nous continuons cette bataille judiciaire en réclamant de nouvelles auditions de la part de l'IGPN mais aussi une réelle avancée dans l'instruction, sous l'égide d'un magistrat indépendant.

Nous appelons à la solidarité la plus large car cette bataille est aussi une lutte sociale et politique.